



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

LIVRET D'ACCUEIL

ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS



IFSI-IFAS
Place du tacot
18106 VIERZON CEDEX
Tél. 02 48 52 90 50
Fax : 02 48 52 84 95
e-mail : ifsivierzon@ch-vierzon.fr

MOT DE LA DIRECTRICE

L'ensemble des professionnels de notre établissement se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue à l'IFSI-IFAS de Vierzon.

Je souhaite dans un premier temps vous remercier d'avoir choisi notre institut de formation pour suivre vos études en santé. Nous sommes soucieux de votre bien-être et espérons que votre intégration sera facilitée par la mise en place de ce livret.

Les atouts de notre institut reposent essentiellement sur le nombre restreint d'apprenants et les compétences, valeurs humaines et professionnelles des membres de l'équipe. Ces aptitudes, nous les partagerons avec vous pour former des professionnels de demain compétents, humains, bienveillants, respectueux et autonomes.

Vous avez choisi un métier riche d'épanouissement mais exigeant au service de la santé et de la population. J'espère qu'il satisfera à vos attentes. Fort de votre motivation, vous vous inscrivez dans un parcours qui vous demandera investissement, travail et constance. Les professionnels et intervenants sont là pour vous accompagner et vous aider à tirer profit de votre formation au sein de l'institut, n'hésitez pas à les solliciter.

Je vous souhaite tous mes vœux de réussite.

Isabelle EYLAND

Directrice IFSI-IFAS de Vierzon

Bienvenue à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et l'Institut de Formation Aide-Soignant de Vierzon !

L'ensemble du personnel vous souhaite la bienvenue au sein de notre institut de formation.

L'accompagnement au sein de l'IFSI/IFAS s'appuie sur les valeurs que sont : la bienveillance, la responsabilité, le respect, l'autonomie et la solidarité.

La capacité d'accueil de notre structure, avec un nombre restreint d'étudiants/élèves par promotion permet un accompagnement individualisé de chaque apprenant.

Ce livret d'accueil a pour but de faciliter votre intégration au sein de notre institut dans un objectif de maintien de la qualité de vie en formation pour chaque apprenant.

Vous trouverez des informations concernant :

- La présentation des équipes pédagogique, administrative et logistique qui vont vous accompagner durant toute la durée de votre formation
- L'organisation et le fonctionnement de notre structure
- Les moyens pédagogiques mis à votre disposition
- Le contenu de la formation
- Les règles de fonctionnement afin de favoriser le maintien de la qualité de vie de tous les apprenants accueillis.

Dans le cadre de la démarche qualité, vous pouvez apporter vos remarques ou propositions afin de faire évoluer ce livret dans une perspective d'amélioration de la qualité d'accueil des futurs apprenants.

I. Présentation générale de l'institut

L'école d'infirmières a été créée le 2 Octobre 1975 par une décision du Conseil d'Administration de l'hôpital de Vierzon. Elle a accueilli sa première promotion de 20 élèves en Septembre 1976, dans des locaux préfabriqués libérés par un collège. C'est en 1980 qu'elle s'est installée dans des locaux actuels et fonctionnels situés, place du Tacot, à quelques centaines de mètres du site Mérigot du Centre Hospitalier.

En 2007, une structure modulaire financée par le Conseil Régional est venue agrandir l'implantation immobilière initiale et a permis l'installation de 2 salles de travaux pratiques.

En 2023, trois salles de cours sur le site de la Décale (31 avenue Henri Brisson à Vierzon) dont le financement de la location est assuré par le Conseil Régional, viennent compléter les locaux permettant d'accueillir les apprenants dans des conditions optimales.

L'Institut de formation en soins infirmiers est adossé au :

Centre Hospitalier de Vierzon

33 rue Léo Mérigot,
CS 70603, 18106 Vierzon
Tel : 02-48-52-33-33

1. Les effectifs de l'institut

La capacité d'accueil est de :

- 60 étudiants en formation IDE
- 70 élèves en formation AS sur le site de Vierzon :
 - o 40 élèves pour une rentrée en septembre
 - o 30 élèves pour une rentrée en janvier
- 21 élèves (rentrée en septembre) sur le site d'Aubigny-Sur-Nère.

2. Les partenaires de l'institut

- Conseil régional du Centre Val de Loire : financement des formations du secteur sanitaire et social (selon des critères d'éligibilité)
- ARS (Agence Régionale de Santé) Centre Val de Loire
- Université de Tours

- Pôle emploi / Mission locale
- Établissements financeurs pour les promotions professionnelles

3. Les aides financières

En fonction de votre situation personnelle et professionnelle, vous pouvez bénéficier d'une aide financière à travers la bourse d'études (sous certaines conditions).

4. Les horaires

L'institut est ouvert de 8h à 17h30 sans interruption.

L'accueil est ouvert de 8h à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi.

5. L'accès à l'institut

L'institut se situe Place du Tacot, à 15 minutes à pied de la gare SNCF de Vierzon, à 5 minutes environ du Centre Hospitalier de Vierzon. Le site de la Décale se situe à 5 mn derrière la gare.

La ville de Vierzon est desservie par le réseau de transport urbain le-vib composé de 3 lignes régulières, d'une navette gratuite de centre-ville et du service Créabus de transport à la demande. <https://www.le-vib.com>

6. Le stationnement

2 parkings gratuits sont situés à proximité de l'institut, place du Tacot. Sur le site de la Décale, plusieurs parkings sont proches de la rue Henri Brisson, le stationnement sur l'avenue peut être difficile. À Aubigny Sur Nère, des places de parking sont prévues sur le site de l'institut.

7. Les locaux

L'institut met à la disposition des apprenants :

- ✚ Un amphithéâtre de 110 places
- ✚ Quatre salles de cours
- ✚ 2 salles de travaux pratiques (dont une réservée pour la simulation)
- ✚ Un centre de ressources documentaires d'une capacité de 12 personnes
- ✚ Un espace de convivialité pour la prise des repas

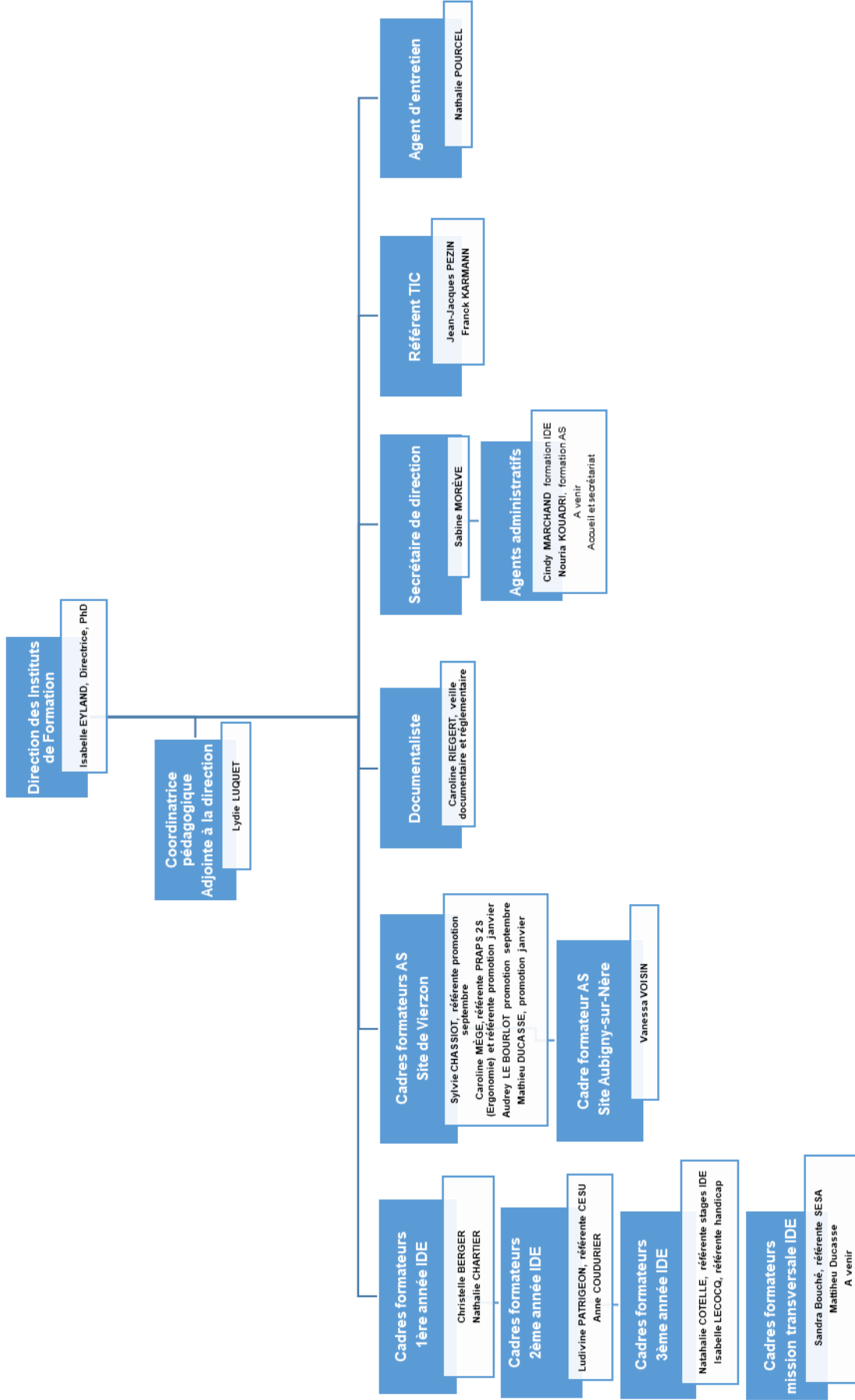
- ✚ Un site délocalisé pour la formation aide-soignante à Aubigny-Sur-Nère
- ✚ Un site délocalisé à la Décale (31 avenue Brisson à Vierzon) avec 3 salles de cours supplémentaires

8. La composition de l'équipe

- ✚ Une directrice
- ✚ Une adjointe à la direction, coordinatrice pédagogique
- ✚ Une secrétaire de direction
- ✚ Trois secrétaires d'accueil
- ✚ Une documentaliste
- ✚ Neuf formateurs IFSI
- ✚ Cinq formateurs IFAS
- ✚ Deux informaticiens/ référents TIC (technologies de l'information et de la communication)
- ✚ Un agent d'entretien des locaux

Qualification des formateurs : Titulaires du diplôme d'État d'infirmier, titulaires du diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, titulaires du diplôme d'État de cadre de santé, de diplômes universitaires, master 2 et doctorat pour certaines formatrices.

ORGANIGRAMME



9. Le centre de ressources documentaires

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 16h30.

De nombreux ouvrages, revues sont à votre disposition pour prêt ou à consulter sur place. La documentaliste est disponible dans le cadre de vos travaux de recherches.

10. Le matériel informatique

L'institut met à disposition des apprenants des ordinateurs répartis dans les différents locaux, une imprimante et une photocopieuse.

Les ordinateurs personnels peuvent être branchés dans l'amphithéâtre. Dans les salles de cours, l'utilisation se fait principalement sur batterie.

11. Le règlement intérieur

Se référer au document remis et présenté en début d'année scolaire. Il est disponible également sur le site internet de l'institut.

12. La démarche qualité

Depuis 2021, l'institut est engagé dans une démarche qualité dans le but de développer et d'améliorer la qualité des prestations de formation.

L'institut a obtenu la certification Qualiopi en octobre 2021.

13. La démarche inclusive, accompagnement du handicap

Le législateur dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a souligné l'importance de renforcer l'accessibilité aux formations des personnes en situation de handicap :

Article L 112-4 et articles D. 351-27 à D. 351-31 du code de l'éducation :

- *Article L 112-4 : Pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites, pratiques ou de contrôle continu des examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant, sont prévus par décret. Ces aménagements peuvent inclure notamment l'octroi d'un temps supplémentaire et*

sa prise en compte dans le déroulement des épreuves, la présence d'un assistant, un dispositif de communication adapté, la mise à disposition d'un équipement adapté ou l'utilisation, par le candidat, de son équipement personnel.

Circulaire n° 2015-127 du 03 août 2015 relatif à l'organisation des examens et concours pour les candidats présentant un handicap.

L'institut est engagé dans cette démarche inclusive. Les étudiants peuvent à tout moment contacter la formatrice référente handicap :

Mme Lecocq Isabelle

Tél : 02 48 52 90 54

Email : referenthandicap-ifsi@ch-vierzon.fr

II. L'offre de formation

1. La formation en soins infirmiers





D'une durée de 3 ans, répartie en 6 semestres de 20 semaines, la formation est organisée en alternance et s'organise autour d'apports théoriques (2100 heures) et autour d'une formation clinique en stage (2100 heures).

Les enseignements théoriques

Ils sont dispensés à travers des cours magistraux (CM) en groupe entier, des travaux dirigés (TD) en groupes restreints, des travaux pratiques en situations simulées.

Les stages

Le parcours de formation est articulé autour de 4 typologies de stage obligatoires :

-  Soins de courte durée (médecine, chirurgie, obstétrique)
-  Soins en santé mentale et psychiatrie
-  Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation (gériatrie, service de convalescence...)
-  Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie (domicile, Foyers de vie, EHPAD...)

Le diplôme d'État d'Infirmier s'obtient par l'acquisition des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel.

2. La formation aide-soignant(e)

La formation a une durée de 44 semaines (1540 heures) :

- 22 semaines d'enseignement théorique et pratique (770 heures)
- 22 semaines de formation en milieu professionnel (770 heures)

L'enseignement en institut et les stages sont organisés sur la base de 35 heures/semaine.
La participation aux cours est obligatoire.

Sont déclarés reçus au Diplôme d'État d'Aide-Soignant, les élèves qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

Les stages cliniques : constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils sont au nombre de quatre (pour les cursus complet), 3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines.

La typologie des stages est la suivante :

- Au moins une période clinique auprès des personnes âgées
- Une période en soins aigus
- Une période auprès des personnes en situation de handicap physique ou psychique

Le quatrième stage de 7 semaines correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

La formation peut être allégée au regard du parcours antérieur.

3. La simulation en santé

La simulation en santé correspond « *à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels.* » (HAS, 2015)

La simulation en santé est une méthode pédagogique innovante que nous utilisons dans différentes situations d'apprentissage et qui peut être utilisée pour le développement des compétences tout au long de la vie professionnelle.

III. Vie pratique des étudiants/élèves

1. La restauration

Vous avez la possibilité de prendre vos repas au restaurant du personnel du Centre Hospitalier de Vierzon, de 12h30 à 13h30.

Le Crous d'Orléans-Tours propose des repas à 1€ pour les étudiants boursiers, les repas sont au tarifs de 3.25 € pour les non boursiers (tarif hôpital de Vierzon). L'achat de tickets se fait au service admission du Centre hospitalier de Vierzon. Sur le site de la Décale, des possibilités de repas au lycée Henri Brisson sont possibles sous certaines conditions.

Un espace avec des micro-ondes est à disposition dans les différents locaux de l'institut, avec la possibilité de prendre ses repas sur place (Place du Tacot, Décale, Aubigny).

Un distributeur de boissons chaudes et froides est installé dans l'espace de convivialité, place du Tacot.

2. La tenue professionnelle

Les tenues professionnelles sont fournies et entretenues par les établissements d'accueil. Des tenues peuvent être prêtées par l'institut si besoin (cf règlement intérieur).

La tenue professionnelle est obligatoire en stage, ainsi que dans les salles de pratique à l'Institut.

3. L'association des étudiants/élèves - La vie associative

L'association des étudiants EASI, créée en 2021, organise différentes manifestations, seule ou en partenariat, et mène des actions de prévention ou promotion de la santé auprès des différents publics.

L'IFSI/IFAS participe, depuis quelques années, à Octobre Rose au profit de la lutte contre le cancer du sein avec différents partenaires comme le Contrat Local de Santé de Vierzon ou Les Foulées Roses du Berry Harmonie Mutuelle.

4. Les représentants des étudiants IDE et des élèves AS

Deux étudiants/ un élève titulaires et deux étudiants/un élève suppléant par promotion sont élus en début d'année scolaire pour l'année en cours.

Ces étudiants/élèves ont pour mission de représenter l'ensemble de la promotion lors des instances compétentes pour les orientations générales de l'institut.

Deux référents de semaine assureront, à tour de rôle, différentes missions de coordination entre la promotion et l'équipe pédagogique et administrative.

5. Le statut des étudiants infirmiers

Les étudiants infirmiers ont un statut d'étudiant universitaire et peuvent bénéficier de différents avantages :

- Un accès à la bibliothèque universitaire de la faculté de médecine de Tours
- Une carte étudiante universitaire qui offre plusieurs avantages
- Le repas à 1€ pour les boursiers, à 3.25 € pour les non boursiers
- Les consultations étudiantes en santé psychique

6. L'hébergement

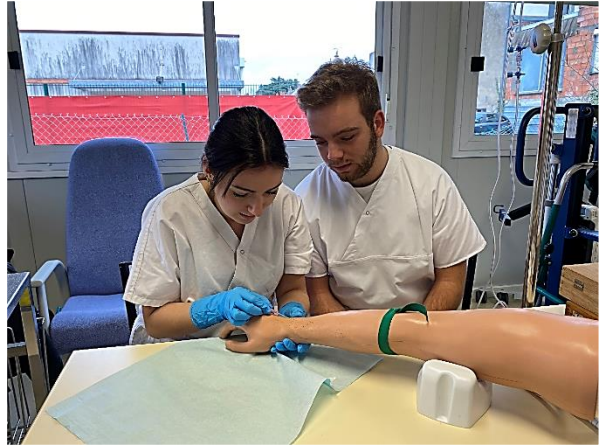
L'IFSI/IFAS ne dispose pas d'internat mais un panneau au sein de l'espace de convivialité avec des annonces de logement à louer est mis à votre disposition.

Au cours des stages, vous avez la possibilité de bénéficier d'un hébergement sur place proposé par les établissements (hébergement gratuit ou avec un loyer modéré).

Vous pouvez également trouver des logements à travers le site e-logement <http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueilletoile/accueil-elogement>

7. Les réclamations

L'IFSI/IFAS a mis à disposition des apprenants sur le site internet de l'institut un onglet réclamations. Ces dernières sont relevées régulièrement et étudiées en cellule d'amélioration de la qualité.



Hsi/Has **VIERZON**

